

# Fondation de dons particuliers

Un moyen simple et efficace de soutenir les causes qui vous tiennent à cœur.

Automne 2018



## Entretien

*Jo-Anne Ryan, directrice générale de la Fondation de dons particuliers, rencontre Martine Irman, vice-présidente principale et chef, Services bancaires aux entreprises à l'échelle mondiale, Valeurs Mobilières TD, et donatrice de la Fondation de dons particuliers.*



Martine Irman

### Quels sont vos premiers souvenirs de don et de bénévolat?

Ma mère s'occupait des autres et faisait du bénévolat. Un jour, elle m'a emmenée dans une école secondaire où elle aidait des enfants aux prises avec de grandes difficultés – ils avaient le même âge que moi. Elle m'a inculqué le sens des responsabilités envers autrui, l'importance de toujours redonner et de penser aux autres avant de penser à soi-même.

### Est-ce qu'une personne en particulier vous a inspirée à donner si généreusement de votre temps, de vos talents et de votre argent?

Je dirais mes parents, mais aussi de nombreux leaders. Mon père a émigré au Canada à l'âge de 22 ans, avec rien dans les poches sauf de l'ambition, un grand sens de l'humour et une solide éthique de travail. Il était nouveau venu au Canada, mais il s'est

engagé dans le bénévolat dès la première année. C'est vraiment une grande source d'inspiration pour moi.

### Vous êtes présidente du YMCA de Toronto, un rôle qui accapare énormément de temps. Qu'est-ce qui vous a donné envie de vous engager auprès du YMCA et comment parvenez-vous à conjuguer ces responsabilités avec celles que vous avez à la TD?

J'ai grandi au YMCA. J'ai commencé par y prendre des cours de natation pour ensuite devenir maître nageuse dans l'un des YMCA de Montréal. Il y a quelques années, j'ai été très honorée et très flattée quand on m'a demandé de siéger au conseil d'administration du YMCA de la région du Grand Toronto.

En ce moment, je suis présidente du conseil de notre YMCA. J'espère contribuer au travail collectif du conseil sur la campagne « Strong Start, Great Future », un projet ambitieux qui vise à renforcer la présence du YMCA dans plus de quartiers de la région

Suite à la page 2

### Dans ce numéro

Un entretien avec Martine Irman .....	1
Les organismes de bienfaisance libres de mener des activités politiques.....	2
Le livre coup de cœur : Inspired Philanthropy.....	3
Quatre signaux d'alerte à surveiller au moment de choisir un organisme de bienfaisance .....	3
Conseils de planification fiscale de fin d'année à l'égard des dons de charité .....	4



du Grand Toronto. Mon passé et mon engagement actuel envers le Y se sont rejoints quand j'ai eu l'honneur de rendre hommage à ma famille en apportant mon soutien à l'ouverture de la piscine Irman au nouveau YMCA familial Cooper Koo.

### **Pourquoi le rôle du YMCA est-il si important aujourd'hui?**

Dans la région du Grand Toronto, je crois que notre YMCA est le seul organisme caritatif qui a une telle portée et une telle richesse en termes de programmes locaux et d'action sociale. L'année dernière, nous avons établi 582 256 contacts dans la collectivité en offrant des services pertinents comme des services de garde, des services pour les nouveaux arrivants et des programmes de jeunesse dans nos 440 centres. Aujourd'hui, le Y est bien établi. Ce sont des espaces accueillants, inclusifs et durables où chacun se sent chez soi et où la diversité est célébrée. Au Y, les gens peuvent se rencontrer et bâtir ensemble des communautés.

Ce qui me touche le plus, ce sont les accomplissements extraordinaires des jeunes de notre communauté qui peuvent réaliser leur plein potentiel grâce au Y. Ici, ils peuvent élargir leurs compétences, se faire des amis et contribuer à bâtir une communauté solide et en santé.

**Vous avez été parmi les premières personnes à adopter la Fondation de dons particuliers. Pourquoi avez-vous choisi de structurer vos dons de cette manière?**

La Fondation de dons particuliers répond à une multitude de besoins. C'est un moyen de donner simple et efficace sur le plan fiscal. Ça m'a aussi permis de cibler soigneusement les causes qui me tiennent à cœur.

**On peut dire que vous avez bien réussi! Vous avez occupé des postes de direction d'entreprise et au conseil d'organismes à but non lucratif, et vous êtes maintenant vice-présidente principale et chef, Services bancaires aux entreprises à l'échelle mondiale, Valeurs Mobilières TD. En tant que femme, quels conseils donneriez-vous à celles qui veulent réussir tout en maintenant un équilibre?**

L'équilibre est un choix personnel. Il ne faut pas trop s'en faire et profiter pleinement des choix que l'on a faits. Si certains ne nous conviennent plus, on peut toujours en changer. Et en parler avec les autres. C'est alors l'occasion de partager et d'apprendre.

---

L'équilibre est un choix personnel.  
Il ne faut pas trop s'en faire et  
profiter pleinement des  
choix que l'on a faits.

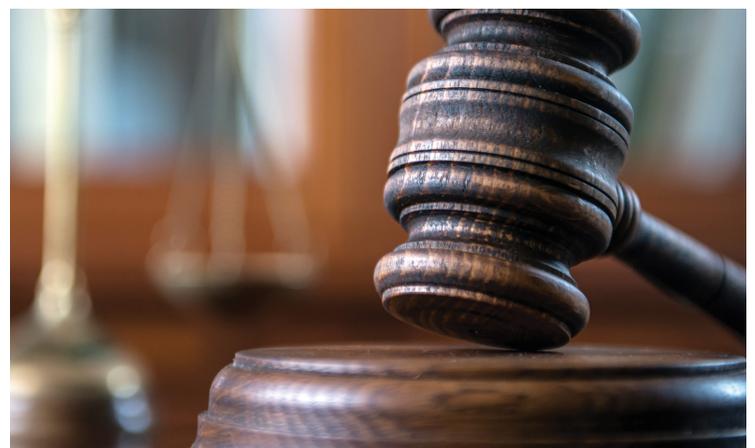
---

## Un juge de l'Ontario autorise les organismes de bienfaisance à mener des activités politiques

La loi canadienne autorise les organismes de bienfaisance enregistrés à mener des « activités politiques » uniquement dans la mesure où ces activités sont « accessoires et connexes » à ses activités caritatives.

Jusqu'à tout récemment, l'Agence du revenu du Canada imposait une limite de 10 % sur les ressources qu'un organisme caritatif pouvait consacrer à des activités politiques « accessoires ». Le 16 juillet 2018, un tribunal de l'Ontario a invalidé cette règle de l'ARC au motif qu'elle contrevient au principe de la liberté d'expression. Cela signifie qu'actuellement, les organismes de bienfaisance enregistrés ne sont plus soumis à aucune limite quant aux activités politiques non partisans qu'ils peuvent mener.

La règle sur les activités politiques de l'ARC a été contestée par l'organisme Canada sans pauvreté (CSP), dont le but est d'éradiquer la pauvreté au pays. En effet, l'action politique est le principal moyen par lequel CSP s'efforce de remplir sa mission. Dans sa décision, le juge de la Cour supérieure de l'Ontario a



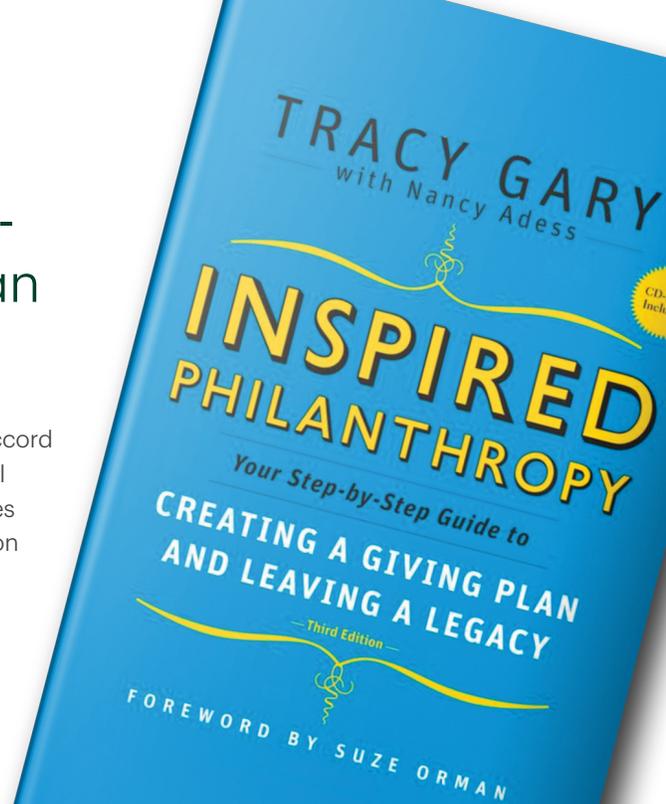
donné raison à CSP, estimant que ces limitations entravaient gravement la liberté d'expression de CSP et sa capacité à mener ses activités de bienfaisance. Le texte intégral de cette décision est disponible au <http://www.cwp-csp.ca/wp-content/uploads/2018/07/CWP-v-AG-Canada-2018.pdf>.

## Le livre coup de cœur : Inspired Philanthropy: Your Step-by-Step Guide to Creating a Giving Plan and Leaving a Legacy

Ce livre montre que chacun peut faire des plans de dons de bienfaisance en accord avec ses valeurs, ses passions et ses rêves pour sa famille et sa communauté. Il explique comment changer les choses en créant des plans de succession et des plans de dons. Vous y trouverez aussi des outils de planification de la succession et des exemples de questions à poser aux organismes caritatifs.

Vous pouvez télécharger la version électronique des exercices et des fiches de travail à [www.inspiredlegacies.org](http://www.inspiredlegacies.org).

Si vous avez un compte auprès de la Fondation de dons particuliers et que vous souhaitez obtenir un exemplaire gratuit de cet ouvrage, écrivez à [joanne.ryan@td.com](mailto:joanne.ryan@td.com).



## Quatre signaux d'alerte à surveiller au moment de choisir un organisme de bienfaisance



Par Sharilyn Hale, Présidente, Watermark Philanthropic Counsel

De nos jours, les philanthropes veulent investir dans des organismes de bienfaisance qui font vraiment la différence, et le choix ne manque pas. Comment savoir quel organisme utilisera au mieux votre soutien financier? Comment choisir? Voici quatre signaux d'alerte à ne pas perdre de vue. Ils ne suffisent pas nécessairement à exclure un organisme, mais ils doivent vous pousser à réfléchir et à vous renseigner davantage.

### 1. La mission est floue.

- L'organisme énonce-t-il clairement sa mission, sa vision et les effets de son action dans la collectivité? Percevez-vous une logique?
- Les programmes et les services sont-ils en rapport avec l'énoncé de mission?

Les organismes de bienfaisance dont la raison d'être manque de clarté ne sont pas en mesure de définir leur objectif final. Vous avez du mal à savoir quelle cause vous appuyez et vous vous interrogez sur leur leadership.

### 2. Le leadership est instable.

- L'organisme a-t-il souvent changé de chef de la direction ou de directeur général?

- L'équipe de direction change-t-elle souvent, en particulier le directeur financier ou le responsable des collectes de fonds?

L'instabilité risque de limiter les ressources et de miner l'efficacité de l'organisme, en plus de révéler parfois des difficultés opérationnelles internes.

### 3. Les comptes sont douteux.

- L'organisme se vante-t-il de sous-investir dans des infrastructures opérationnelles pourtant essentielles?
- Les renseignements d'ordre financier sont-ils difficiles à obtenir ou seulement disponibles sous forme de sommaire?
- Les états financiers révèlent-ils des problèmes de trésorerie ou de réserves opérationnelles, ou des déficits importants par le passé?

Un faible ratio de coûts n'est pas un signe de bonne gestion et risque même de mettre en péril l'efficacité. Les organismes ont besoin de fonctionner et d'innover, et certaines missions nécessitent plus de moyens financiers que d'autres. La transparence ainsi que les signes de gestion réfléchie et de planification financière prudente inspirent confiance.

### 4. La gouvernance laisse à désirer.

- Le conseil néglige-t-il ses devoirs de supervision de l'organisme et du chef de la direction / du directeur général?

- **L'équipe du conseil est-elle suffisamment diversifiée? Les compétences des directeurs sont-elles complémentaires?**
- **Le conseil a-t-il identifié les multiples risques auxquels l'organisme est confronté ou établi un plan pour les atténuer?**

Les problèmes de gouvernance peuvent limiter l'efficacité d'un investissement potentiellement transformateur.

Sachez reconnaître ces signaux d'alerte et prenez une décision éclairée : en général, la diligence raisonnable doit être proportionnelle au montant du don. Renseignez-vous sur l'organisme, sur son personnel et sur les membres de son conseil d'administration. Examinez le site Web et les rapports

## FAQ

**Q : Puis-je utiliser des fonds de mon compte de la FDP pour réserver une table à un gala de charité?**

**R :** Si vous réservez une table à un gala de charité hors du cadre de la FDP, le reçu de don ne ferait pas état du montant total. La valeur du repas et des autres avantages seraient déduits du montant de la réservation de la table. Comme les donateurs reçoivent un reçu fiscal pour le montant total de leurs dons, les

annuels de l'organisme caritatif, et posez des questions. Méfiez-vous des programmes d'évaluation des organismes de bienfaisance de tiers : ils ne tiennent pas toujours compte des nuances et des complexités du secteur caritatif. Pour savoir si un organisme est digne de votre confiance, cherchez le sceau de confiance du Programme de normes d'Imagine Canada. Il indique qu'un organisme a prouvé son excellence dans cinq domaines clés : gouvernance du conseil d'administration, responsabilité financière, collecte de fonds, gestion du personnel et participation des bénévoles.

**Vos dons font la différence – réfléchissez bien.**

fonds ne peuvent servir qu'aux organismes qui n'offrent aucun avantage personnel au donateur. Par conséquent, nous ne sommes pas autorisés à utiliser des fonds de votre compte de la FDP pour la réservation d'une table à un gala de charité ou pour la participation à un tournoi de golf. Toutefois, vous pouvez utiliser des fonds de votre compte à la FDP pour ce type d'événements s'il s'agit purement d'un don et si vous n'en tirez aucun avantage (c'est-à-dire si vous ne participez pas à l'événement).

## Conseils de planification fiscale de fin d'année à l'égard des dons de bienfaisance



À l'approche du temps des Fêtes, n'oubliez pas que vous avez jusqu'au 31 décembre pour faire des dons déclarés pour l'année civile 2018. N'attendez pas la fin décembre, surtout si vous comptez faire des dons de titres. En effet, le transfert risque de prendre un certain temps.

Pour en savoir plus sur la façon d'intégrer la philanthropie à votre planification financière et successorale, communiquez avec votre conseiller ou écrivez à [joanne.ryan@td.com](mailto:joanne.ryan@td.com). Au nom du conseil d'administration, nous vous remercions d'avoir établi un héritage de bienfaisance avec la Fondation de dons particuliers. Nous vous souhaitons un magnifique automne et c'est avec plaisir que nous accueillerons vos questions et commentaires.



N'hésitez pas à nous faire part de vos questions et de vos commentaires. Veuillez les adresser à [joanne.ryan@td.com](mailto:joanne.ryan@td.com) ou composer le **416-308-6735**.

Jo-Anne Ryan, vice-présidente, Philanthropie, Services-conseils de Gestion de patrimoine, Gestion de patrimoine TD et Directrice générale, Fondation de dons particuliers

[gestiondepatrimoinetd.ca/donsparticuliers](http://gestiondepatrimoinetd.ca/donsparticuliers)  
[twitter: @charityjune30](https://twitter.com/charityjune30)



Les renseignements aux présentes ont été fournis par Gestion de patrimoine TD à des fins d'information seulement. Lorsque de tels renseignements sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies fiscales, de placement ou de négociation devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. Tous les produits et services de tiers mentionnés ou annoncés dans le présent bulletin sont fournis par la société ou l'organisme dont il est fait mention. Bien que ces produits et services puissent s'avérer des outils précieux pour l'investisseur indépendant, Gestion de patrimoine TD ne recommande aucun de ces produits et services en particulier. Ce n'est que par souci de commodité pour ses clients que Gestion de patrimoine TD met à leur disposition les produits et services de sources externes mentionnés. Gestion de patrimoine TD ne sera tenue responsable d'aucune réclamation ou perte et d'aucun dommage découlant de quelque façon que ce soit de leur achat ou utilisation. Les services de la Fondation de dons particuliers, une société de bienfaisance indépendante sans but lucratif, sont offerts en collaboration avec Gestion de patrimoine TD. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc., Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs. MD Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion.